



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Autorisation de travailler le 1er mai

Question au Gouvernement n° 610

Texte de la question

AUTORISATION DE TRAVAILLER LE 1ER MAI

Mme la présidente . La parole est à M. Mickaël Cosson.

M. Mickaël Cosson . À quelques jours du 1er mai, journée symbolisant les combats menés par les travailleurs, la question de l'ouverture des boulangeries témoigne de la charge symbolique qu'incarne la valeur travail dans notre pays.

Madame la ministre, vous avez exprimé votre souhait de modifier la loi pour faciliter l'ouverture des boulangeries lors de ce jour férié. Nous souhaitons que vous puissiez en préciser le calendrier et les équilibres principaux. Il convient en effet de concilier l'objectif de simplification visant à encourager le travail et la volonté de préserver les fondements de notre modèle social.

Au-delà de cette question, essentielle pour nos artisans, nous souhaitons plus globalement interroger notre rapport au travail. Malgré les efforts visant à soutenir notre tissu productif, la compétitivité est en berne.

Ce ne doit toutefois pas être une fatalité. Nous sommes riches du potentiel de nos travailleurs. Il nous faut mieux les accompagner, quel que soit leur âge, pour que leur vie professionnelle ne soit pas perçue comme un tunnel jusqu'à la retraite mais pour qu'elle soit synonyme d'épanouissement ; pour qu'elle soit vécue comme un lieu de possibilité, et non de pénibilité.

La formation est un enjeu clé. Les carrières sont de moins en moins linéaires, et les bouleversements technologiques actuels sont de nature à transformer le monde du travail. Les travailleurs doivent ainsi être formés tout au long de leur parcours professionnel, en particulier grâce à la formation continue.

Le développement de la formation pour l'ensemble des travailleurs, et non pas seulement pour ceux qui sont confrontés à des difficultés, permettra à nos concitoyens de reprendre le contrôle de leur vie professionnelle et de leur épanouissement personnel.

De plus, la place de nos seniors doit être complètement repensée, dans un contexte où cette question est trop souvent reléguée au second plan. Ils doivent être considérés comme des acteurs à part entière de notre production de valeur, qu'elle soit économique ou sociale. En effet, ils apportent une plus-value auprès des jeunes, dont l'insertion dans l'emploi est de plus en plus tardive.

Enfin, s'agissant de la durée du travail, il ne faut pas se limiter aux considérations purement comptables. Quel est le projet du gouvernement pour que nous puissions produire plus et travailler mieux ?

M. Pierre Cordier . Ce n'est pas parce qu'il est au Modem qu'il a le droit à quinze secondes de plus !

Mme la présidente . Aujourd'hui, tous les orateurs dépassent le temps qui leur est alloué... La parole est à Mme la ministre chargée du travail et de l'emploi.

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, *ministre chargée du travail et de l'emploi*. Vous m'interrogez sur la question du travail. Je souhaite rappeler, dans le prolongement des propos tenus par M. le premier ministre lors de la conférence de presse sur l'état des finances publiques du 15 avril dernier, que les travailleurs français ont un temps de travail annuel moyen inférieur de 100 heures au temps de travail en Allemagne.

M. Jean-Paul Lecoq . Oui, mais on travaille mieux ; on est productifs ! C'est ça qui compte !

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, *ministre* . Ceux qui ont un emploi travaillent tout autant que nos voisins allemands. Cette différence s'explique ainsi principalement par le fait que certaines catégories de la population travaillent moins. C'est le cas des jeunes et des seniors.

Ainsi, pour travailler plus nombreux, nous allons devoir travailler plus, et surtout mieux.

S'agissant de la question des seniors, nous lançons aujourd'hui même une grande initiative pour la valorisation des salariés expérimentés, d'une durée de trois mois. Elle réunira de nombreux acteurs du monde du travail, à l'instar des organisations patronales, des entreprises et de l'Association nationale des directeurs des ressources humaines.

Nous nous réunirons dans un triple objectif : changer la loi, changer les pratiques, changer les regards.

D'abord, changer la loi. Dans quelques semaines, vous examinerez la transposition de l'accord national interprofessionnel en faveur de l'emploi des seniors signé par quatre organisations syndicales et trois organisations patronales. Il comprend des dispositions portant sur le contrat senior, sur l'entretien de mi-carrière, sur la négociation annuelle ou encore sur les mesures visant à faciliter les transitions et reconversions professionnelles. Les partenaires sociaux poursuivent les négociations à ce sujet en ce moment même.

Ensuite, changer les pratiques. Nous avons ainsi souhaité mobiliser 600 entreprises autour du recrutement et du maintien à l'emploi. Pour travailler mieux, il faut aborder la question de la santé, des conditions de travail et de la gestion prévisionnelle des compétences.

Enfin, changer les regards. Comme l'a montré la Défenseure des droits, l'âge est la première discrimination sur le marché du travail. Nous souhaitons programmer pour l'année 2026 une campagne de testing avec la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques. Mme la ministre Aurore Bergé a également exprimé son souhait d'agir sur la question essentielle des discriminations liées à l'âge sur le marché du travail. D'autres pays ont réussi ; nous allons le faire aussi. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Données clés

Auteur : [M. Mickaël Cosson](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 610

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail et emploi

Ministère attributaire : Travail et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 avril 2025